

J'AUTORISE MON ENFANT A rentrer seul : OUI NON

L'inscription à l'école de musique d'Ambert Livradois Forez vaut acceptation du règlement intérieur du service, ainsi que des tarifs communiqués (documents disponibles sur les lieux d'accueil et le site Internet de la collectivité).

L'inscription définitive a lieu au mois de septembre à l'issue de la séance d'essai proposée aux élèves. Les frais de scolarité sont dus pour toute année engagée et ne pourront pas faire l'objet de réduction particulière en cas d'abandon, d'exclusion définitive, ainsi qu'en cas d'annulation de cours pour des raisons indépendantes de la volonté de l'administration (à l'exception des cas suivants : déménagement et problème de santé empêchant l'élève d'être présent plus de 6 semaines consécutives).

* Les informations recueillies au sein du présent document sont collectées afin de connaître l'identité des élèves, des enfants et parents usagers de nos services à des fins statistiques. A partir de ces informations, vous serez enregistrés dans les fichiers de la Communauté de Communes jusqu'à ce que vous n'utilisiez plus le service. Si vous ne souhaitez pas que vos données soient collectées, informez-en votre interlocuteur. A tout moment, vous pouvez solliciter la Communauté de Communes afin d'accéder ou modifier les données personnelles qu'elle détient à votre sujet.

Fait à, le 2025

Signature

Renseignements et contact :

Ambertlivradoisforez.fr

<https://www.ambertlivradoisforez.fr/un-territoire-a-votre-service/culture-et-vie-associative/enseignement-musical/>

ecoledemusique@ambertlivradoisforez.fr

06-28-31-67-46